



Questions fréquemment posées

TRANSPORT SCOLAIRE – Laissez-passer mensuels

Société de transport de Lévis (STLévis)

Pour certains élèves de niveau secondaire résidant sur la Rive-Sud



Comment obtenir un laissez-passer pour la STLévis ?

Le laissez-passer (**Carte Opus avec photo**) est émis dans les centres de services de la STLévis. Il est rechargeable aux centres de services et aux divers points de vente, consultez le [site web](#) de la STLévis pour plus d'informations

Le laissez-passer peut-il être utilisé à tout moment ?

Oui, la semaine, les fins de semaine, le soir, etc.

Mon enfant a déjà une Carte Opus avec photo émise par le Réseau de transport de la Capitale (RTC), est-ce que ce laissez-passer fonctionne avec la STLévis ?

Non, les services de transports en commun offerts par la STLévis et ceux du RTC ne sont pas reliés ensemble. Chaque entité requiert sa propre Carte Opus.

Mon enfant doit-il utiliser l'autobus de la STLévis ?

Si les services de la STLévis sont disponibles dans votre région, alors oui, votre enfant de niveau secondaire devra l'utiliser pour se rendre à l'école, à moins que vous ne décidiez d'utiliser un autre moyen de transport qui vous convienne mieux (votre voiture, co-voiturage, etc).

Quelles sont mes autres options ?

Ai-je le choix entre la STLévis et le transport scolaire ?

Les autobus scolaires transportent que les élèves du secondaire résidant dans une région où le service du transport en commun n'est pas assuré par la STLévis. Veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité.

Où puis-je trouver les informations relatives au parcours de mon enfant avec la STLévis ? (Emplacement d'arrêt d'autobus le plus près du domicile, heure de passage...)

À partir de la mi-août, vous pourrez obtenir l'information nécessaire de la STLévis à partir de leur site dédié à la rentrée scolaire : <https://rentreescolaire.stlevis.ca/>

STLévis
stlevis.ca



Questions fréquemment posées

TRANSPORT SCOLAIRE – Laissez-passer mensuels

Société de transport de Lévis (STLévis)

Pour certains élèves de niveau secondaire résidant sur la Rive-Sud



Mon enfant n'a jamais utilisé le transport en commun pour se rendre à l'école. Comment puis-je le rassurer?

Si votre enfant n'a jamais pris le transport en commun, nous vous encourageons à lui faire pratiquer à quelques reprises durant l'été le parcours de la STLévis qu'il aura à emprunter. Votre enfant sera rassuré de connaître son trajet avant son premier jour de classe.

Combien coûte le laissez-passer de la STLévis ?

Référez-vous au [site web](#) de la STLévis pour connaître les tarifs, car ils sont susceptibles de changer durant l'année. Notez que la CSCQ subventionne 70 % du coût du laissez-passer mensuel.

Ai-je droit à la subvention de 70% du coût du laissez-passer mensuel de mon enfant ?

Les parents qui ont des enfants du secondaire qui voyagent avec la STLévis sont éligibles à ce remboursement.

Comment puis-je obtenir ce remboursement ?

Vous devez remplir le formulaire de dépôt direct qui se trouve sur notre [site web](#).

Quand celui-ci sera-t-il remboursé ?

Les paiements sont émis deux fois par année, soit en janvier et en juillet.

Mon enfant du primaire doit-il utiliser la STLévis pour se rendre à l'école sur la Rive-Nord ?

Non, les élèves du primaire voyagent par autobus scolaire (Veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité).

J'ai deux enfants : un de niveau primaire et un de niveau secondaire. Peuvent-ils voyager tous les deux à bord de l'autobus scolaire même si je réside dans une région desservie par la STLévis?

Non, les élèves du primaire voyagent par autobus scolaire (Veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité), tandis que les élèves de niveau secondaire voyagent avec la STLévis.

Dois-je acheter deux laissez passer, un pour le RTC et un pour STLévis?

Non, vous n'êtes pas obligé d'acheter deux passes, il y a une [passe Métropolitaine](#) qui permet de se déplacer sans limites sur tout le réseau de la STLévis, d'Autocar des Chutes et du RTC, incluant le traversier Lévis-Québec.



Frequently Asked Questions

SCHOOL TRANSPORTATION – Monthly Passes

Société de transport de Lévis (STLévis)

For some High School Students residing on the South Shore



How do I get a pass for the STLévis?

Passes (**Carte Opus avec photo**) are issued at STLévis service centres. They are reloadable at service centres and at various points of sale, consult the STLévis [website](#) for details.

Can the pass be used at all times?

Yes, weekdays, weekends, evenings, etc.

My child already has an Opus Card with photo with the Réseau de transport de la Capitale (RTC), does this pass work with STLévis?

No, the public transit services offered by STLévis and those of the RTC are not linked together. Each entity requires its own Opus Card.

Does my child have to take the STLévis bus?
What are my other options?

If STLévis is available in your area, then yes, your child will have to use it to get to school; unless you decide to use another means of transportation that suits you better (your car, carpool, etc.).

Can I choose between STLévis or school transportation?

School buses only transport high school eligible students residing in an area where public transit services are not provided by STLévis. Consult our [Transportation Policy](#) for eligibility criteria.

Where can I find information about my child's STLévis bus route?
(Location of bus stops closest to your home, schedules...)

As of mid-August, you will be able to obtain all the necessary information from STLévis via their dedicated back-to-school website <https://rentreescolaire.stlevis.ca/>

My child has never used public transit to get to school. How can I reassure him or her?

If your child has never taken public transit before, we encourage you to have him or her practice the route that he or she will have to take a few times during the summer. Your child will be reassured to know their route before their first day of school.



Frequently Asked Questions

SCHOOL TRANSPORTATION – Monthly Passes

Société de transport de Lévis (STLévis)

For some High School Students residing on the South Shore



How much does the STLévis pass cost?

Refer to the STLévis [website](#) for rates, as they are subject to change throughout the year. Note that the CSCQ subsidizes 70% of the cost of the monthly pass during the school year.

Am I entitled to be reimbursed 70% of the cost of my child's pass?

Parents who have high school children travelling with STLévis to their high school are eligible for this reimbursement.

How can I get reimbursement for my child's bus pass?

You must complete the STLévis direct deposit form on our [website](#).

When is this paid?

Payments are issued twice a year, during the months of January and July.

Does my elementary school child have to use STLévis to go to school on the North Shore?

No, eligible elementary students travel by school bus (Consult our [Transportation Policy](#) for eligibility criteria).

I have two children: one at the elementary level and one at the high school level. Can they both travel on the school bus even if I live in an area where STLévis is available?

No, eligible elementary students travel by school bus (Consult our [Transportation Policy](#) for eligibility criteria), while high school students travel with STLévis.

Do I have to buy two passes, one for the STLévis and one for RTC?

No, you don't have to buy two passes, there is a [Metropolitan Pass](#) that allows students to travel without limits on the entire STLévis, Autocar des Chutes and RTC network, including the Lévis Québec ferry.

STLévis

stlevis.ca